



**Tribune publique du CCPM  
intitulée**

***L'avenir de l'énergie en Amérique du Nord : favoriser une économie  
à faibles émissions de carbone à l'horizon 2030 et au-delà***

Delta Chelsea  
33 Gerrard Street West  
Toronto, Ontario M5G 1Z4  
Tel: 416.595.1975 - Fax: 416.585.4375

**tenue le 18 avril 2012**

**Compte rendu de discussion<sup>1</sup>**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une tribune publique le 18 avril 2012 à Toronto, au Canada, dont le principal objectif consistait à cerner et à évaluer les tendances qui auront des incidences marquantes sur l'environnement que partagent les trois pays nord-américains au cours des prochaines décennies.

Le présent compte rendu de discussion fait état de chacun des points à l'ordre du jour, de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM, des mesures de suivi à prendre et des responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B).

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter dans le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

**Mot de bienvenue et discours d'ouverture du président du CCPM, M. Martín Gutiérrez Lacayo**

Le président du CCPM souhaite la bienvenue aux participants, plus particulièrement aux gens de Toronto qui sont les hôtes de la tribune, et donne un aperçu de la structure et du mandat du CCPM. Il mentionne aussi que cette tribune sera totalement diffusée en direct sur le Web dans les trois langues de la CCE, à savoir le français, l'anglais et l'espagnol, ce qui permettra à n'importe quelle personne disposant d'une connexion Internet d'y avoir accès. Il invite ensuite tous les membres du CCPM à se présenter à l'assistance.

---

<sup>1</sup> Avertissement : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

**Aperçu du rapport *Equinox Blueprint: Energy 2030*, par M. Jatin Nathwani, directeur général du Waterloo Institute for Sustainable Energy et principal auteur de ce rapport**

M. Nathwani donne un aperçu des conclusions du sommet Equinox tenu du 5 au 9 juin 2011 à Waterloo, en Ontario, qui avait pour objectif d'établir un programme de transition vers une économie mondiale en matière d'énergie. (Ce programme, lancé par l'organisme Waterloo Global Science Initiative, est désigné Equinox Blueprint: Energy 2030, et le rapport a été publié sous le même nom.) M. Nathwani estime que les systèmes énergétiques constituent un vecteur pour atteindre cet objectif, et précise que le manque d'énergie, l'importance des changements climatiques et la demande croissante en énergie des nouvelles économies constituent les principaux enjeux. Posant la question de savoir ce que la science et la technologie peuvent faire pour susciter des changements significatifs, il déclare que la disponibilité de l'énergie représente un élément essentiel au développement humain, car elle est liée à la productivité, au revenu national, à la santé, à l'éducation et au développement social. Il mentionne en outre qu'avec une population qui dépassera probablement les 9 milliards d'ici 2050, et compte tenu du fait que cette croissance se produira principalement dans les pays pauvres, le degré de développement dans ces pays déterminera la masse d'énergie nécessaire à la population mondiale. Il fait en outre remarquer qu'un faible degré de développement nécessitera deux fois plus d'énergie disponible et le triple pour un fort degré de développement.

Il déclare également que l'ampleur des changements requis pour stabiliser le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) oblige à réduire les émissions de carbone de 6 à 7 gigatonnes (Gt), et que l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale se doit d'être trois fois plus grande d'ici la fin du siècle. Il indique aussi que le sommet Equinox visait également à relancer les discussions à l'échelle mondiale sur les questions énergétiques et qu'il faut se donner pour priorités une réflexion à cette échelle, un engagement à long terme et la recherche de moyens pour inciter les collectivités du monde entier à participer à ces discussions.

M. Nathwani énumère trois principaux domaines dans la cartographie du réseau mondial d'électricité :

Production : - Énergie solaire  
- Énergie géothermique  
- Énergie nucléaire

Distribution : - Supraconducteurs  
- Réseaux intelligents

Stockage : - Par les entreprises  
- Par les consommateurs

Il précise que les membres d'Equinox ont cerné les principaux éléments suivants pour matérialiser le concept d'un réseau de production d'électricité à faibles émissions de carbone :

- L'aménagement d'une infrastructure de stockage à grande échelle pour l'énergie renouvelable.
- L'accroissement de la production d'énergie géothermique.

- L'accroissement rapide de la production d'énergie nucléaire.
- L'accès à l'électricité en dehors des réseaux.
- L'urbanisation intelligente.

#### L'aménagement d'une infrastructure de stockage à grande échelle pour l'énergie renouvelable

M. Nathwani déclare que la principale caractéristique de la technologie des accumulateurs consiste à stocker de l'énergie et à la libérer lorsque cela est nécessaire, mais qu'elle pose deux problèmes dans un cadre de production d'énergie à grande échelle, à savoir une puissance de sortie variable et la nécessité de disposer d'un espace considérable. Il précise que l'agriculture énergétique à grande échelle suscitera d'importants problèmes sociaux et économiques qu'il faudra régler. Il déclare en outre que le principal défi du stockage d'électricité à grande échelle au moyen d'accumulateurs vise à diminuer les coûts de fabrication, et qu'il faudra évoluer dans ce domaine en permettant le stockage d'énergie renouvelable au moyen d'accumulateurs.

#### L'accroissement de la production d'énergie géothermique

M. Nathwani mentionne qu'il est essentiel d'exploiter l'énergie géothermique au lieu de celle qui est émettrice de carbone, car elle n'est pas assujettie aux conditions climatiques; elle est omniprésente et constitue une source d'énergie renouvelable dans le monde entier. Il précise que pour le moment, son utilisation à grande échelle se limite à des projets de recherche subventionnés par les pouvoirs publics, mais que les prévisions de coûts sont attirantes pour les investisseurs.

#### L'accroissement rapide de la production d'énergie nucléaire

M. Nathwani déclare que les quatre principaux problèmes que pose l'énergie nucléaire sont les déchets, la sécurité, la prolifération et l'acceptabilité.

Il indique toutefois qu'une nouvelle conception des centrales nucléaires pourrait diminuer la masse de déchets qu'elles produisent et améliorer la sécurité en vue de favoriser leur acceptabilité sociale. Après avoir expliqué que l'énergie nucléaire donne la possibilité d'éliminer le charbon du réseau de production d'électricité, il soutient que si le monde doit délaisser l'énergie produite à partir de combustibles fossiles, l'énergie nucléaire représente l'une des nouvelles solutions de remplacement. Il affirme également qu'il est possible de faire en sorte que les déchets ne soient plus considérés comme un passif mais comme un actif, tout en estimant essentiel de communiquer les avantages de cette solution pour susciter une acceptabilité sociale à son égard.

#### L'accès à l'électricité en dehors des réseaux

M. Nathwani déclare que les principaux buts et enjeux auxquels donne lieu la croissance démographique consistent à faire profiter les régions éloignées des avantages qu'offre l'électricité, et que cela est réalisable en concevant des sources d'énergie mobiles, durables et peu coûteuses. Il ajoute qu'une énergie à prix abordable peut favoriser une qualité de vie élémentaire et augmenter fondamentalement le niveau d'instruction de la population, mais qu'il est prouvé que cette démarche coûte cher. En revanche, il estime possible de surmonter les problèmes auxquels les pauvres font face pour avoir accès à l'énergie en recourant à un microcrédit transparent. Il ajoute que la masse d'énergie nécessaire pour améliorer grandement la qualité de vie n'est pas considérable, mais qu'il faut changer la manière de penser, parce que les pauvres en énergie d'aujourd'hui représentent un marché pour demain.

### L'urbanisation intelligente

M. Nathwani déclare qu'une croissance démographique qui minimise la consommation d'énergie tout en optimisant les avantages sociaux (urbanisation intelligente) apporte une solution à deux principaux problèmes. Le premier, le transport, peut être réglé en recourant à une planification et à un aménagement urbain réfléchis donnant la possibilité d'utiliser la nouvelle technologie des matériaux supraconducteurs. Il précise que les véhicules de tourisme sont responsables de 40 % de toutes les émissions de gaz et que cette proportion augmente à mesure que les villes prennent de l'expansion, mais que la possibilité de se déplacer facilement à peu près n'importe où diminuera la nécessité de posséder un véhicule personnel. Il mentionne notamment le recours aux batteries à flux continu adaptées au secteur du transport au lieu de réservoirs pleins d'essence pour circuler sur de longues distances. Il déclare ensuite que les bâtiments constituent le deuxième problème et que la construction doit recourir à des réseaux intelligents d'énergie renouvelable et les intégrer à d'autres types de réseau en faisant en sorte que les fils électriques puissent transporter une plus grande charge de courant.

M. Nathwani estime en outre qu'il est essentiel que le secteur de l'énergie applique des technologies découlant de la recherche scientifique, mais que le plus important défi à relever consiste à adopter un point de vue général. Il conclut en invitant l'assistance à consulter le site Web de la Waterloo Global Science Initiative, à l'adresse <http://wgsi.org/content/equinox-blueprint-energy-2030>, où il est possible de télécharger le rapport intitulé *Equinox Blueprint: Energy 2030* et de participer aux discussions en ligne.

### **Période de questions et réponses**

*Comment peut-on envisager de parler du coût abordable de l'énergie nucléaire lorsque le réacteur de Fukushima coûte 40 milliards de dollars aux contribuables pour renflouer la société Tokyo Electric Power?*

Ça revient toujours aux chiffres auxquels on accorde de l'importance. Un accident a toujours beaucoup de répercussions et les mesures dépendent de la volonté du gouvernement japonais d'intervenir ou non. Mais il est inacceptable de dire que l'énergie nucléaire n'a pas d'avenir.

*Pourquoi parlez-vous de politique alors qu'après Fukushima, de nombreux pays ont décidé de réduire progressivement la production d'énergie nucléaire en vue d'y mettre un terme?*

Avant Fukushima, 62 réacteurs étaient en construction et 156 étaient planifiés ou commandés. Après Fukushima, 60 réacteurs étaient encore en construction et 163 étaient planifiés ou commandés. La *United States Nuclear Regulatory Commission* (Commission américaine de réglementation de l'énergie nucléaire) vient juste d'approuver la construction de deux nouvelles centrales. Certains pays ont pris une décision, mais ce que nous avons besoin de voir, c'est une transition vers cette énergie pour mettre fin au cycle du combustible. Autrement dit, le nucléaire a un rôle à jouer.

*Qui prête une oreille à ça? La nécessité est la mère de l'innovation. Des démarches ont été entreprises et de nouveaux marchés comme l'Inde et la Chine se tournent vers certaines des*

*techniques que vous avez mentionnées et ils prendront de l'avance sur nous. Comment pouvons-nous faire pour que les autres pays développés comme le Canada et les États-Unis puissent percevoir et faire valoir la nécessité d'un tel changement?*

C'est possible en contribuant à faire changer le ton des discussions et en ayant une vision optimiste d'une économie de l'énergie à faibles émissions de carbone. Nous disposons de solutions extrêmement prometteuses qui n'attendent qu'à être essayées. Des travaux sont en cours, mais pour le moment, le stockage à grande échelle constitue l'élément crucial de la recherche et suscite un très haut degré de réceptivité et de reconnaissance à l'échelle mondiale. L'énergie géothermique offre un énorme potentiel, mais il faudra davantage de temps pour la développer. Nous devons nous engager et trouver des moyens de voir ce qu'il est rationnellement possible de faire. Il se peut que certains pays ne se joignent pas à cette démarche, mais que d'autres le fassent. Il s'agit d'une approche à plusieurs niveaux.

*Lorsqu'on se penche sur l'ensemble de la consommation d'énergie qui est dominée par le transport et le chauffage, à votre avis, quel pourcentage la consommation finale représente-t-elle et quel pourcentage est-il possible d'atteindre dans 50 ans?*

Les formes d'énergie de meilleure qualité constituent un enjeu dans chaque pays. Avec de l'électricité, on peut faire fonctionner un éventail de choses que l'on n'est pas capable de faire fonctionner avec d'autres formes d'énergie. La courbe de la demande n'a pas cessé de progresser et elle a maintenant atteint 25 % aux États-Unis. Les discussions et la documentation dans le milieu auront trait à une baisse de l'apport énergétique. L'électricité se substitue à d'autres sources d'énergie et ce phénomène est censé s'amplifier.

*Que pensez-vous du lien entre les forages que l'énergie géothermique nécessite et les tremblements de terre?*

C'est un problème auquel on doit s'attaquer; il est bien connu et suscite des préoccupations. Toute proposition s'accompagne de problèmes, mais l'attrait de cette forme d'énergie réside dans son ubiquité. Aucune nation n'en a le monopole.

*Quelle est la solution la plus simple et la moins coûteuse compte tenu des recommandations que ce comité peut formuler aux représentants gouvernementaux en vue de favoriser l'adoption de nouveaux règlements?*

Le gaz fossile a une énorme incidence à court terme sur la consommation. Il faut surveiller attentivement l'approvisionnement actuel, car la réserve de gaz est censée fluctuer, mais le temps dira si elle est là pour durer. De plus récentes techniques reposent sur des bases différentes et nous devons prendre conscience que le gaz est à base de carbone. Même si l'on prend des mesures pour éliminer le charbon et le remplacer par du gaz, il s'agit tout de même d'une énergie émettrice de carbone qui va poser des problèmes en raison des changements climatiques.

*Ma question a trait à la notion de pauvreté énergétique. Comment pouvons-nous la mesurer et trouver des moyens de l'éliminer sans une plus forte demande en énergie, améliorer la qualité de*

*vie et diminuer la forte dépendance à l'énergie. Il faudrait que la démarche à ce sujet soit très claire. J'aimerais connaître votre point de vue.*

Lorsqu'on est démuné et qu'on n'a pas accès à l'énergie, la question dans son ensemble ne se pose pas. Les gens qui n'ont aucun accès à l'énergie estiment essentiel d'y accéder pour la première fois, mais il n'existe aucune notion d'efficacité pour ceux qui n'y ont pas accès. Pour quelle raison, au cours des derniers 70 ans, l'initiative qu'ont prise les Nations Unies n'a rien donné et que 2 à 3 milliards de personnes n'y ont pas encore accès? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné? Réflexion faite, l'aspect physique des réseaux détermine les besoins en immobilisations afin d'offrir un accès à des endroits plus éloignés, et ce, en raison de la forte nature capitaliste des réseaux. Envisagez ça autrement avec les types de démarches dont nous avons discuté ici, notamment les cellules voltaïques organiques et de plus petites quantités d'énergie, et en ce qui concerne le financement, on peut estimer que les gens qui n'y ont pas présentement accès peuvent devenir des consommateurs et acheter leur développement de façon positive.

**Compte rendu, par le directeur exécutif de la CCE, M. Evan Lloyd, des progrès réalisés en matière d'énergie renouvelable en Amérique du Nord depuis le rapport que la CCE a établi en 2007<sup>2</sup>**

M. Lloyd énumère certains travaux et conclusions de recherche récents de la CCE qui ont un caractère pertinent en vue de développer l'énergie renouvelable en Amérique du Nord, et débute son exposé en mentionnant l'une des trois priorités qu'a établies le Conseil de la CCE pour les cinq prochaines années : la réalisation d'activités concertées visant l'atténuation des effets des changements climatiques et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en Amérique du Nord.

M. Lloyd déclare que la CCE a récemment terminé diverses études et analyses destinées à examiner les infrastructures énergétiques en Amérique du Nord et les solutions qui s'offrent pour l'avenir. Il souligne que sur le plan de la santé publique et des conditions qu'impose le climat, la production d'électricité y est actuellement importante, mais qu'au Mexique et aux États-Unis, ce secteur de production est la plus notable source d'émissions atmosphériques toxiques déclarées. Il précise qu'au Canada, le secteur de pointe dans ce domaine est celui de l'extraction de pétrole et de gaz (y compris les activités de soutien connexes), suivi par le secteur de la production d'électricité.

M. Lloyd estime que les trois points suivants revêtent de l'importance :

**Premièrement**, on doit noter que l'énergie renouvelable représente l'un des éléments importants du programme d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) dont il faut se servir pour pouvoir diminuer les concentrations de CO<sub>2</sub> dans la haute atmosphère.

---

<sup>2</sup> Commission de coopération environnementale (CCE). 2007. *Stimuler les marchés de l'électricité renouvelable en Amérique du Nord*. Montréal. Consultable en ligne à l'adresse <[http://www.ccc.org/Storage/59/5126\\_FREM\\_fr.pdf](http://www.ccc.org/Storage/59/5126_FREM_fr.pdf)>.

**Deuxièmement**, on doit noter qu'il faut mettre au plus vite toutes les solutions de l'avant si nous voulons atteindre l'objectif consistant à réduire de 30 Gt les émissions de GES en vue de prévenir une augmentation du CO<sub>2</sub> au-delà de 450 parties par million (ppm) et une augmentation de plus de 2 °C de la température moyenne, et ce, en vue d'éviter un accroissement effréné des changements climatiques.

**Troisièmement**, et plus important encore, nous devons instaurer les règlements et les politiques nécessaires pour fixer un prix adéquat du carbone.

M. Lloyd mentionne que dans son rapport spécial sur l'énergie renouvelable, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) mentionne que près de 80 % de l'approvisionnement en énergie pourrait se faire au moyen d'énergie renouvelable d'ici 2050, et que cela ne dépend pas de la disponibilité des ressources, mais des politiques publiques qui pourraient favoriser ou restreindre le développement de l'énergie renouvelable au cours des prochaines décennies.

Il souligne aussi que dans certains cas, les techniques relatives à l'énergie renouvelable sont déjà concurrentielles sur le plan économique et que les coûts de production sont souvent plus élevés que les prix de l'énergie sur le marché. Il signale toutefois que si le coût des répercussions environnementales telles que les émissions de polluants et de GES était évalué et inclus dans le prix de l'énergie, beaucoup plus de techniques de production d'énergie renouvelable pourraient être attrayantes du point de vue économique.

Il précise toutefois que dans le cadre de son analyse, la CCE n'a pas noté d'importants changements par rapport à son étude de 2007, à savoir que, dans l'ensemble, les combustibles fossiles et l'énergie thermique demeurent dominants, mais que certaines techniques de production d'énergie renouvelable occupent plus de place qu'auparavant.

M. Lloyd mentionne également que le rapport formule des recommandations estimant nécessaire de favoriser l'interfonctionnement de l'information et de l'analyse, dont une cartographie commune des ressources en énergie renouvelable dans les régions transfrontalières, notamment les énergies solaire et éolienne, qui peuvent stimuler un développement coordonné. Il ajoute que ces recommandations privilégient également une vision et une stratégie nationales générales pour le développement de nos nombreuses sources d'énergie renouvelable.

Faisant état de l'importante expansion de la capacité du réseau, M. Lloyd déclare que la construction de nouvelles lignes et de nouveaux couloirs de transmission représente un enjeu politique local dans la plus grande partie du Canada et des États-Unis. Il affirme également que tout développement de l'énergie a des répercussions environnementales, que ce soit sur le plan du cycle de vie, du réseau, de l'exploitation ou de la consommation finale.

M. Lloyd mentionne par ailleurs que le réseau électrique canado-américain comporte essentiellement trois interconnexions : l'interconnexion de l'Est, l'interconnexion de l'Ouest et le réseau de l'*Electric Reliability Council of Texas* (Ercot), ce dernier représentant la seule interconnexion de cet État. Il précise que ces trois réseaux ne sont toutefois pas synchronisés, ce qui signifie qu'il est difficile de les coordonner et que l'échange d'énergie entre eux est limité. Il

conclut en précisant que dans la mesure où l'on privilégiera l'énergie renouvelable, on devra tenir compte du fait que cette énergie est très répandue et que l'on doit transporter l'électricité en conséquence.

**Exposé du Canada, par M. Jan Carr, conseiller stratégique en relations internationales à la société Gowlings International**

M. Carr commence son exposé en donnant un aperçu de la répartition des responsabilités en matière d'énergie au Canada et en soulignant le rôle limité que joue le gouvernement fédéral. Il donne ensuite une idée de la répartition du portefeuille de l'énergie par province en montrant à quel point il varie de l'une à l'autre.

Il explique ensuite les quatre structures commerciales auxquelles les producteurs d'électricité ont recours au Canada : 1) complète avec un accès libre aux consommateurs; 2) concurrentielle avec des investissements pour fins de production; 3) intégrée verticalement avec un libre accès au réseau de transport; 4) intégrée verticalement dans un cadre monopolistique.

Il mentionne aussi que les débuts de l'énergie renouvelable au Canada se sont faits dans le cadre des travaux d'un comité multilatéral du Parlement ontarien, constitué en juin 2001, lorsque la structure monopolistique de l'électricité a été abolie. Il précise que ce comité avait pour mandat « de faire enquête, de rédiger un rapport et de recommander des solutions sur l'élaboration et l'application de solutions de rechange durables et respectueuses de l'environnement à l'actuelle utilisation des combustibles fossiles ».

M. Carr indique que les recommandations finales de ce comité concernaient les carburants pour le transport et la production d'électricité en fonction des thèmes suivants : l'aide financière à l'élaboration de combustibles de remplacement; une norme pour le portefeuille d'énergies renouvelables; le rôle des organismes et des services publics; la facturation nette; les connexions aux réseaux; les échanges de crédits d'émission et les énergies renouvelables non utilisées; l'élimination progressive de la production à partir de charbon et de mazout; la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique; la sensibilisation et la formation des consommateurs. M. Carr précise que depuis la publication du rapport, des politiques ont été instaurées, mais que de nombreux règlements sont encore en cours d'examen. Il ajoute que le rapport ne se concentre pas sur l'électricité, mais sur ce qu'il faut faire, grâce à la technologie, en tenant compte du choix des consommateurs.

Établissant ensuite une comparaison entre les programmes de certaines provinces, il commence par le Programme de tarifs de rachat garantis de l'Ontario (TRG), qui s'est avéré compliqué pour le consommateur final et dont les tarifs sont révisés annuellement et fixés par le gouvernement. Il précise que la révision de ce programme en 2011 n'a diminué que le prix des énergies solaire et éolienne, mais principalement de l'énergie solaire, et ajoute que ce programme s'est avéré fructueux en attirant des investissements.

Il fait ensuite état du programme de la Nouvelle-Écosse, une province dont le réseau est plus restreint et dont les tarifs de l'énergie sont fixés par un organisme de réglementation indépendant. Expliquant que cette province connaît les plus hautes marées du monde, il mentionne qu'elle a

expérimenté la production d'énergie marémotrice et a constaté qu'elle était vraiment efficace, même si elle coûtait cher, et qu'elle a saisi une occasion unique de l'exploiter.

Prenant en exemple, en troisième lieu, le programme de l'Alberta, il mentionne que la production d'électricité n'y est pas centralisée et que les cibles d'approvisionnement sont diversifiées, les projets étant entrepris de façon autonome en ne recevant que le prix courant pour l'électricité qu'ils produisent. Il ajoute que la transparence du marché garantie par la loi, laquelle prévoit un choix pour le consommateur et le producteur, prouve qu'il n'est pas nécessaire d'instaurer un contrôle strict et centralisé pour obtenir des résultats fructueux.

M. Carr poursuit en formulant des observations sur le prochain TRG de l'Ontario en indiquant que le soutien du public à son égard est rendu à un point de rupture. Il explique qu'au cours de la campagne électorale et des débats au Parlement, l'opposition a demandé l'abolition du programme et que le rapport du vérificateur général de 2011 établit une liste de dépenses excédentaires en matière d'énergie renouvelable en raison du manque de diligence du gouvernement à fixer des prix et à respecter la procédure d'approvisionnement établie. M. Carr conclut en soutenant qu'il faudrait conserver ce programme et en indiquant qu'il a formulé des recommandations à ce sujet.

### **Exposé des États-Unis, par M. Peter Miller, chercheur principal, Natural Resources Defense Council**

M. Miller commence son exposé en déclarant que si l'énergie renouvelable constitue un objectif important, il en est de même de l'efficacité énergétique, et qu'il ne faut pas perdre de vue le maintien des coûts, notamment parce qu'une plus grande efficacité dans la consommation d'énergie permet d'économiser de l'argent. Il poursuit en indiquant que dans le monde entier, l'enthousiasme et les ressources consacrées aux nouvelles techniques permettent de progresser en vue d'atteindre notre but. Il estime qu'il faut continuer d'appliquer une approche de développement durable afin de faire preuve d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et de minimiser les différends. À son avis, il faut suivre l'exemple que préconise le programme Start, un programme américain destiné à accélérer l'installation de parcs éoliens au large de la côte atlantique, à savoir de consacrer beaucoup de temps et d'efforts à l'élaboration d'un cadre permettant de travailler de la manière la plus efficace qui soit. M. Miller estime essentiel de constituer des zones dont la valeur environnementale est faible pour servir à la production d'énergie renouvelable. Il cite l'exemple du projet dans le désert de Mojave, en Californie, qui a des répercussions sur les espèces sauvages et auquel il faudrait mettre un terme. Il soutient qu'un cadre bien conçu offrira des avantages à l'environnement et au promoteur du projet, et donnera davantage l'assurance que le projet pourra aller de l'avant. Il affirme aussi que le fait de choisir des régions adéquates à l'origine d'une démarche permet de diminuer l'ensemble des coûts et de faire en sorte que cette démarche soit plus compatible avec le développement durable.

M. Miller estime important d'atteindre le but que se sont fixé les États-Unis, à savoir de se donner une capacité de production de 2 600 mégawatts (MW) à partir d'énergie renouvelable. Il précise que cela constitue un défi particulier dans les États du nord-ouest bordés par le Pacifique, car, au printemps, d'importantes quantités de pluie remplissent à ras bord les barrages et font tourner les turbines à plein régime, mais qu'il y a des limites à la quantité d'eau qui peut se

déverser par-dessus ces barrages. Il indique par ailleurs que dans l'intervalle, des vents forts ont permis aux éoliennes de produire 4 000 MW au cours du dernier mois, c'est-à-dire deux fois plus d'énergie que les centrales nucléaires, au charbon et au gaz, ce qui a provoqué une surcharge sur le réseau. Il explique aussi que les États du nord-ouest ont dû faire face à ce problème depuis quelques années.

Il énumère les solutions à long terme suivantes :

- Le partage d'électricité avec d'autres régions grâce à un réseau rentable.
- L'élaboration de meilleures prévisions.
- Des investissements dans le stockage d'énergie à long terme.

#### Norme californienne de portefeuille d'énergies renouvelables

M. Miller mentionne qu'en Californie, 33 % du portefeuille d'énergies comprend des énergies renouvelables, et que cet État dispose d'un cadre stratégique destiné à promouvoir les énergies renouvelables et à augmenter les investissements à leur égard. Il indique aussi que la population et les politiciens y accordent un vaste soutien et qu'en 2002, la Californie a adopté une norme de portefeuille d'énergies renouvelables dont l'un des objectifs consiste à exiger 20 % de production à partir de ces énergies d'ici 2013, un objectif atteint quatre ans plus tôt que prévu. (Les énergies renouvelables comprennent l'énergie solaire, éolienne et géothermique ainsi que l'énergie hydraulique à partir de petites centrales.) Il ajoute que les autres objectifs consistent à atteindre 25 % d'ici 2016 et 33 % d'ici 2020, et que les services publics sont liés par contrat en vue d'atteindre l'objectif pour 2016. M. Miller explique aussi qu'en 2009, le marché est passé de favorable aux vendeurs à favorable aux acheteurs en raison de ressources promettant d'être peu coûteuses, et qu'en vue d'atteindre ces objectifs, on a recouru à diverses stratégies d'approvisionnement. Il précise que la plupart des projets à grande échelle donnent lieu à des appels d'offres, et qu'il faut donc soumissionner relativement à de nouveaux projets afin de choisir les meilleurs.

M. Miller indique aussi que d'autres programmes visent de plus petits projets et qu'ils donnent lieu à des appels d'offres, notamment publiés sur le Web. Il précise que ces programmes ont trait à des projets comptant sur moins de ressources pour produire en moyenne de 3 à 5 MW d'électricité, et qu'ils se fondent sur un barème tarifaire établi en fonction de la valeur plutôt qu'en fonction des coûts, c'est-à-dire un barème de tarification nette. Il conclut en mentionnant qu'il permet de diminuer la consommation résidentielle et commerciale.

#### **Exposé du Mexique, par M. Leonardo Beltran Rodríguez, président de l'Asociación Mexicana de Energía Eólica (Association mexicaine de l'énergie éolienne)**

M. Beltran indique qu'il a divisé son exposé en trois parties :

- La situation énergétique en Amérique du Nord
- Le cadre juridique du secteur de l'énergie au Mexique
- Des propositions en vue d'intégrer le marché des énergies renouvelables

#### La situation énergétique en Amérique du Nord

M. Beltran mentionne que les trois pays nord-américains consomment énormément d'énergie et ont d'importants besoins dans ce domaine, mais que la consommation d'énergie renouvelable, sans compter l'énergie hydraulique, est équivalente à la totalité enregistrée en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Afrique, en Asie du Pacifique et au Moyen-Orient. Il précise que la production d'électricité en Amérique du Nord représente un quart de la production mondiale et que sa production à partir d'énergie renouvelable représente également un quart de la puissance installée dans le monde.

#### Le cadre juridique du secteur de l'énergie au Mexique

M. Beltran mentionne qu'en 2008, le Mexique a approuvé une réforme énergétique comprenant un ensemble de modifications au cadre juridique, et que la plus pertinente a consisté à instaurer une stratégie nationale en matière d'énergie qui prolonge fondamentalement l'horizon de planification de 10 à 15 ans. Il précise que cette stratégie fixe des objectifs pour l'ensemble de la chaîne de valeurs énergétiques, de l'amont vers l'aval, c'est-à-dire de la production de l'électricité jusqu'à sa consommation. Il ajoute que cette stratégie, approuvée par le Congrès, a été élaborée dans le cadre d'une tribune de consultation mise sur pied par le *Consejo Nacional de Energía* (Conseil national de l'énergie), et que cette tribune a réuni des députés fédéraux et étatiques ainsi que des représentants d'autorités locales, d'établissements d'enseignement, et d'entités sociales et privées.

#### *Perspectives pour l'Amérique du Nord*

M. Beltran indique que les perspectives pour l'Amérique du Nord consistent à augmenter la capacité énergétique de près de 300 gigawatts (GW), soit le quart de la puissance installée au cours des 25 prochaines années; 36 % de cette hausse provenant d'énergies renouvelables et représentant des investissements en matière de technologie propre de plus de 200 milliards de dollars américains pour l'ensemble du continent.

Il déclare que les nombreux avantages d'un marché intégré des énergies renouvelables comprennent les suivants : une plus grande sécurité énergétique grâce à un accroissement de la disponibilité des ressources locales et une plus faible dépendance aux importations; une concurrence accrue découlant d'une réduction de la variabilité des coûts de l'électricité facturée au secteur de la production; un portefeuille de production diversifié; la mise sur pied d'entreprises régionales; la constitution de réseaux régionaux en recherche et développement; de gros investissements en capital.

#### Des propositions en vue d'intégrer le marché des énergies renouvelables

M. Beltran mentionne que le potentiel éolien de la région de La Rumorosa, dans l'État de Baja California, se situe entre 1 800 et 2 400 MW, et qu'il pourrait alimenter autant le réseau national que les exportations. Il précise toutefois que l'on manque malheureusement de lignes de transmission des deux côtés de la frontière et que la congestion du réseau californien limite la quantité d'électricité à échanger. Il est d'avis de mener une étude conjointe des exploitants de réseau électrique en vue d'évaluer, d'une part, le fait d'alimenter par intermittence le réseau avec de grandes quantités d'électricité et, d'autre part, les besoins en matière de répartition et la stabilité du réseau.

M. Beltran explique aussi qu'il sera nécessaire d'évaluer la possibilité d'élaborer une norme régionale pour les biocarburants, des premiers stades de la culture jusqu'à leur approbation complète, afin de faciliter l'aménagement de champs, de bioraffineries et d'infrastructures de transport. Il conclut en soutenant que pour tirer parti de ce potentiel, il faut mener des études économiques et réaliser des évaluations des répercussions environnementales et sociales en appliquant des méthodes harmonisées d'analyse et de simulation.

*Question : Avec un cycle de diffusion de nouvelles jour et nuit et la propension des politiciens à gérer constamment la limitation des dommages sur une base quotidienne, pensez-vous qu'il est possible de disposer d'une orientation adéquate pour atteindre notre but? Estimez-vous également possible que dans chacun de nos trois pays on trouve l'esprit d'initiative nécessaire pour surmonter les questions de gestion et de politique?*

M. Nathwani : Nous blâmons facilement les politiciens, mais nous vivons dans une société où les choses vont fondamentalement bien. Si l'on prend l'exemple du régime de retraite canadien, il s'agit vraiment d'une démarche à long terme en vue d'établir une équité intergénérationnelle. Il est possible d'instaurer un cadre juridique approprié pour s'attaquer au problème. Lorsque vous réunissez des gens compétents qui saisissent les perspectives à long terme, tout peut se faire.

M. Carr : Il faut donner aux politiciens ce qui leur revient. Tout ce qu'ils font consiste à surveiller l'opinion publique, et en fonction de la capacité d'attention limitée de la population, ils prennent des mesures politiques à très court terme. Nous devons arrêter de sous-estimer l'enjeu que représente le fait d'associer le public à la politique.

M. Miller : Nous devons apporter un certain soutien aux politiciens. En Californie, nous avons bénéficié d'un tel soutien pendant une décennie afin de pouvoir nous attaquer aux changements climatiques. Compte tenu de l'impressionnante série de réalisations au cours de cette décennie, nous avons fait des progrès, mais cela ne s'est pas produit du jour au lendemain; ça a pris trois ans de dur labeur pour adopter une législation. L'un des principaux problèmes a consisté à déterminer dans quelle mesure le contenu national affecterait la production à l'échelle de l'État. Nous devons investir des ressources de manière à ce que les résidents en tirent profit. Parallèlement, on constate un important soutien et beaucoup de préoccupations sur le plan économique. Le défi a consisté à trouver un équilibre entre les deux impératifs tout en faisant ce que nous pouvions pour stimuler l'économie et les exportations.

M. Lloyd : Nous devons nous pencher sur le rôle des politiques publiques ainsi que sur le rôle très particulier des politiciens. Nous avons appris que les produits écologiques ne découlent pas automatiquement d'une plus grande croissance économique. Il est fondamental de disposer d'un cadre de politiques publiques, notamment lorsqu'il est question de santé publique, et nous devons éviter la tentation d'isoler la politique, l'environnement et l'économie. Certaines techniques en matière d'énergie renouvelable sont déjà concurrentielles sur le plan économique, mais nous devons tenir compte du vrai coût du carbone en fixant le prix économique et nous fonder sur les questions qui touchent l'environnement et la santé.

Question d'un membre de l'assistance : *Quelle sorte d'orientation recommanderiez-vous actuellement aux dirigeants de pays qui désirent atteindre des objectifs en matière d'énergie? Par quoi doivent-ils commencer?*

M. Nathwani : L'amélioration du commerce de l'électricité est un moyen parfait pour faciliter une production importante d'énergie renouvelable. Si nous pouvons éliminer les obstacles et utiliser le réseau actuel avec les avantages qu'il procure, il constitue un réseau continental, mais il faudrait que les États et les provinces ne s'y opposent pas.

M. Miller : Il faut mener des recherches afin d'élaborer de nouvelles techniques et faire des investissements dans ce domaine, mais également élaborer des outils de planification et trouver des ressources. Malgré les débouchés qu'elle offre, l'énergie attire peu d'investissements. À l'échelle transfrontalière, nous avons la possibilité de mener des recherches et d'élaborer de façon concertée des outils de planification intégrés. Il s'agit d'une solution peu coûteuse à placer en tête de liste.

M. Nathwani : Le secteur de l'énergie n'est pas visé par l'Accord de libre-échange nord-américain alors qu'il s'agit d'un domaine important.

M. Carr : Le prix du carbone constitue un problème et nous pouvons très rapidement dresser d'autres obstacles à cause du barème de tarification.

Question de la part d'un membre du CCPM : *Il s'agit d'une question générale adressée aux spécialistes et qui concerne la prise en compte des externalités environnementales. Cet élément n'a pas été examiné et il est implicite dans le prix actuel de l'électricité à condition qu'il existe des règlements connexes. Par exemple, l'énergie émettrice de carbone et l'énergie nucléaire sont peu coûteuses, et l'une des propositions consiste à ce que les tarifs d'électricité tiennent compte des externalités environnementales, mais nous n'avons trouvé aucune formule adéquate pour ce faire. Les secteurs qui produisent de l'électricité à peu de frais opposent une certaine résistance, de telle manière que ceux qui produisent de l'électricité propre ne puissent concurrencer une électricité qui est monétairement plus chère, mais qui pourrait être plus coûteuse relativement au cycle de vie et aux externalités environnementales. Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez?*

M. Carr : Il faut faire attention lorsqu'on parle d'électricité. Il s'agit d'un vecteur énergétique et non d'une source d'énergie. En réalité, c'est le seul type d'énergie qui est entièrement anthropique, ce qui en fait le plus gros problème et le plus grand avantage. Le fait d'intervenir dans les tarifs d'électricité donne une grande marge de manœuvre, mais le danger, c'est de créer un déséquilibre économique entre les différentes sources d'énergie. Cela justifie mon point de vue au sujet d'une taxe sur les émissions de carbone. L'objectif consiste à réduire ces émissions et à fixer un juste prix à leur égard, et non à établir des prix sélectifs sur toutes les formes d'énergie renouvelable.

Question d'un membre du CCPM : *En ce qui concerne les entreprises hydroélectriques, vous posez la question de savoir s'il s'agit d'une énergie renouvelable ou non. La conclusion à laquelle nous sommes arrivés au sein du CCPM, c'est que l'énergie hydraulique est renouvelable,*

*mais que sur le plan écologique, cela dépend de l'entreprise qui la produit. D'où vient ce changement, c'est-à-dire de passer d'un caractère durable à un caractère renouvelable?*

M. Lloyd : On considère généralement que l'hydroélectricité est renouvelable, mais ce qui est acceptable dans un portefeuille d'énergies renouvelables varie en fonction des normes. Il s'agit d'une question complexe, à savoir si l'hydroélectricité est admissible à certains escomptes. Il y a une différence entre les petites et les grandes centrales hydroélectriques, et toute forme de production d'énergie suscite des problèmes environnementaux. Il est quand même important d'évaluer les effets cumulatifs des petites centrales hydroélectriques, car ces effets peuvent être particuliers. Ce n'est pas un obstacle fondamental, mais un obstacle partiel pour les promoteurs ainsi que pour les prix, car ils pourraient tirer parti d'une éventuelle forme d'énergie renouvelable. Ces promoteurs peuvent encore vendre cette électricité sur le réseau et bénéficier de sa production.

*Question d'un membre du CCPM : À quel point est-il important que les trois pays entreprennent une démarche parallèle comparativement à une démarche commune? À quel point peut-on favoriser une telle démarche?*

M. Carr : En examinant n'importe quel type de démarche multilatérale, on se rend compte qu'il est extrêmement difficile d'atteindre un but commun. Les démarches à l'échelle continentale ont un meilleur degré de réussite, car il n'est pas facile de concilier les différences sur le plan commercial. Il est donc plus pratique d'entreprendre une démarche parallèle.

(Pause du déjeuner)

**Exposé sur les enjeux énergétiques dans les collectivités éloignées, par M. Dave Pelunis-Messier, directeur du service de l'énergie, Yukon River Inter-tribal Watershed Council**

M. Pelunis-Messier commence son exposé en faisant état des enjeux énergétiques auxquels fait face l'Alaska, dont le territoire est 1,3 fois plus grand que le Texas, mais dont la majeure partie n'a pas accès au réseau d'électricité et doit recourir à des génératrices. Il ajoute que tout doit être transporté par avion et par bateau (pendant l'été), ce qui rend le transport très coûteux. Il indique aussi que la faible croissance économique et le faible niveau d'instruction de la population constituent également des enjeux.

Il mentionne également que le chauffage représente le plus important besoin en matière d'énergie, soit la moitié de l'énergie consommée, et que la majorité de cette énergie provient de sources qui produisent des émissions de carbone; d'autres formes d'énergie sont disponibles, mais on ne peut les transporter. Il indique aussi que la population de l'Alaska paye moins cher pour le mazout qu'elle consomme grâce aux crédits de péréquation, c'est-à-dire que le mazout pour le chauffage est complètement subventionné et donc gratuit, ce qui fait qu'il est difficile de convaincre les Alaskiens de réduire leur consommation d'énergie. Déclarant qu'une eau propre nécessite une énergie propre, il affirme qu'ils doivent trouver une solution à certains problèmes environnementaux à grande échelle.

Il mentionne par ailleurs que le programme Efficiency First a été bien accueilli à la suite de son lancement, et qu'il prévoit la mise sur pied de petits projets de production d'énergie renouvelable afin de régler certains problèmes en matière de transport d'électricité, dont l'un fait en sorte que ça prend davantage de temps qu'ailleurs à la technologie pour atteindre l'Alaska et pour qu'elle soit acceptée par la collectivité.

Il déclare que l'un des principaux objectifs consiste à utiliser les ressources disponibles au lieu de se faire livrer de l'énergie; par exemple, en ayant un éclairage plus efficace, en utilisant des minuteries et en sensibilisant la population. Il ajoute qu'il faut isoler et calfeutrer les bâtiments pour ne pas perdre la chaleur et diminuer ainsi la consommation d'énergie, mais que des évaluations sont en cours à ce sujet.

M. Pelunis-Messier explique que compte tenu du coût élevé de l'énergie, de la faiblesse de l'économie et du coût élevé du transport, il n'est pas possible de tester de nouvelles techniques dans ce domaine et qu'il faut se contenter de celles qui ont déjà été testées et se sont avérées efficaces. Il précise qu'étant donné que les lampes incandescentes dégagent beaucoup de chaleur lorsqu'elles sont allumées et qu'elles gaspillent de grandes quantités d'énergie, l'éclairage a connu des améliorations et le remplacement des ampoules incandescentes par des diodes électroluminescentes a été amorti en l'espace de 18 mois.

Il relate aussi que le système de chauffage du Nenana Youth Rec Center a été modernisé et que le contrôle de la chaleur, grâce à l'installation de thermostats électroniques, permettra d'y économiser environ 3 800 litres de diesel par année, sans compter que l'installation de 20 panneaux solaires s'amortira dans 14 à 15 ans.

Il estime très important de changer l'état d'esprit de la population dans les collectivités pour lui montrer à quel point une faible consommation d'énergie est avantageuse, en l'informant et en lui faisant comprendre qu'une telle économie d'énergie permet également d'économiser de l'argent. Il ajoute que l'un des gros enjeux est le fait que lorsque le vent tombe, une génératrice diesel ne dispose pas d'assez de temps pour prendre la relève et qu'il faut donc stocker l'énergie lorsque la production est maximale et la distribuer selon les besoins.

Il déclare qu'il n'est pas difficile d'installer un réseau et que la population peut s'en charger sous la direction d'un installateur, car elle dispose de très bonnes aptitudes manuelles. Par ailleurs, compte tenu du coût de remplacement de l'équipement, elle préfère le réparer.

M. Pelunis-Messier est d'avis que plusieurs solutions s'offrent, dont l'information de la population et l'abolition des crédits sur le combustible, notamment pour le chauffage, et affirme qu'en mettant sur pied un certain nombre de projets, l'argent reçu du gouvernement peut servir à obtenir des résultats tangibles.

*Question : Lorsque les prix sont élevés, on s'attend normalement à ce que la population se mette à chercher des solutions. Mais comme vous l'avez mentionné, en Alaska, les prix sont très élevés et la population ne semble pas s'en préoccuper. Sait-elle à quel point ils sont plus bas partout ailleurs? Qu'en pensez-vous?*

Réponse : Il s'agit d'une question intéressante sur le plan social. La population a une mentalité de dépendance et elle est habituée à ce que quelqu'un intervienne à sa place en se disant « si quelque chose tombe en panne, quelqu'un viendra le réparer ».

Question : *Compte tenu du coût élevé du transport, de quelle manière choisissez-vous l'équipement qui est testé pour l'installer dans les villages éloignés?*

Réponse : Par exemple, l'éolienne que l'on a choisie a donné le rendement que l'on attendait d'elle, mais nous apprenons par essais et erreurs et il faut poser un tas de questions. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai beaucoup recours à l'énergie solaire; on n'a plus à se préoccuper des panneaux une fois qu'ils sont installés. Il est également possible de surveiller le rendement grâce à des outils que l'on trouve sur Internet. L'une de mes priorités consiste à choisir des moyens techniques que je peux surveiller sans être sur place.

Question : *Dans le contexte mexicain, il existe des collectivités autochtones qui sont aussi isolées que celles que vous avez mentionnées, et lorsqu'elles peuvent disposer d'énergie, celle-ci est totalement subventionnée par les pouvoirs publics. Bien entendu, on ne les incite pas à se tourner vers une source d'énergie renouvelable, mais elles centrent leur attention sur d'autres aspects tels que le recours au gaz pour se chauffer ou faire la cuisine. Elles utilisent également d'autres combustibles comme le charbon et le bois. À votre avis, quel pourcentage du revenu familial la population de ces collectivités utilise-t-elle pour l'énergie, et ce, afin d'établir une comparaison avec les collectivités à faible revenu du Mexique?*

Réponse : Je ne dispose pas de chiffres, mais je sais qu'une étude qui a été publiée révèle que pour la population qui réside dans une collectivité éloignée, l'énergie ne constitue pas une incitation à déménager dans une plus grande ville. Le pourcentage du revenu familial devrait se situer entre 20 et 50 %, mais je n'ai pas les chiffres exacts. Il faudrait examiner en profondeur un plus vaste tableau d'ensemble pour établir une comparaison.

(Pause de l'après-midi)

### **Exposé des Lignes directrices révisées par les représentants du Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications sur les questions d'application**

M<sup>me</sup> Jocelyn Adkins explique que le processus relatif aux communications sur les questions d'application permet un échange d'informations et offre au public la possibilité d'exprimer ses préoccupations à l'égard de certaines questions. Elle ajoute que cela permet à ces questions de susciter l'attention nécessaire et de favoriser l'application efficace des lois nationales de l'environnement en facilitant l'échange d'informations. Elle estime important de noter que ce processus n'est pas destiné à servir de premier recours, et qu'il ne doit pas constituer la première démarche dans le cadre d'une action.

Elle explique que le Conseil de la CCE tient à ce que l'on règle une question évidente, à savoir qu'il n'existe pas d'incohérence entre ce que représente ce processus, le rôle qu'il peut jouer et ce à quoi il est censé aboutir. Elle précise qu'il est vraiment désireux de clarifier le processus, afin qu'il ne fasse pas naître de faux espoirs, et qu'il soit accessible au public nord-américain.

Elle indique que le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications sur les questions d'application a été constitué en mai 2011 afin d'examiner le processus tout en révisant les lignes directrices connexes, et en faisant en sorte qu'il puisse être informatif et explicite pour n'importe qui, que ce soit en français, en anglais ou en espagnol.

Elle déclare aussi que l'on doit tirer parti du perfectionnement technologique et l'appliquer au processus, et tout en poursuivant les autres objectifs de sa modernisation, qu'il faut diminuer le délai requis pour conclure chaque fois ce processus, clarifier son mode de fonctionnement et accroître son accessibilité. Elle ajoute que le Conseil devra expliquer son raisonnement, et qu'il est aussi prévu de réduire de moitié les délais à chaque étape du processus.

M<sup>me</sup> Adkins mentionne aussi que le Groupe de travail a proposé que le Conseil vote normalement dans les 90 jours après avoir reçu un avis du Secrétariat justifiant la constitution d'un dossier factuel. Elle ajoute qu'il a aussi proposé d'établir un délai de moins d'un an si la constitution d'un dossier factuel n'est pas recommandée, et de deux ans et demi si un tel dossier est constitué.

Elle indique aussi que le processus relatif aux communications est en vigueur depuis 18 ans et que, depuis ce temps, le public et des partis politiques notamment ont exprimé des préoccupations quant à l'application du processus, ce qui nécessite son examen et sa modernisation.

Elle explique aussi que l'on a formulé des préoccupations quant à la longueur du déroulement complet du processus, et qu'il s'agit donc d'un problème évident, mais que, par ailleurs, il ne faut pas avoir de faux espoirs à son égard, par exemple qu'il puisse notamment permettre de restaurer un endroit pollué, car il n'a pas été instauré à cette fin.

Elle déclare en outre que l'accessibilité au processus constitue un problème et que l'on entend de plus en plus dire qu'il est destiné aux avocats et à d'autres professionnels qui en ont besoin à des fins particulières, mais qu'en réalité, il a été instauré pour que n'importe qui puisse y avoir recours. Elle ajoute qu'il faut y apporter des éclaircissements et le mettre en application de manière à ce qu'il soit accessible à l'ensemble du public nord-américain.

Elle conclut en indiquant que les principaux objectifs du Groupe de travail sont les suivants :

- Moderniser le processus, afin de tirer parti du perfectionnement technologique, et son application actuelle.
- Clarifier l'interprétation et l'application du processus.
- Accélérer le processus et le rendre plus efficace et plus pertinent.
- Améliorer la transparence et l'accessibilité du processus pour qu'il soit plus explicite.

M. Geoffrey Garver : Dans le site Web, les membres du public peuvent formuler des observations sur les Lignes directrices au cours des 30 prochains jours. Le CCPM collaborera avec le Groupe de travail pour améliorer ces lignes et examiner avec lui les observations formulées par le public à la fin de ces 30 jours.

Question : *Plusieurs des modifications proposées aux Lignes directrices, notamment aux paragraphes 5(6), 9(5), 9(6) et 12(2), transforment notablement le processus établi en vertu des articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement [ANACDE]. Le Groupe de travail a-t-il été mandaté pour proposer des modifications exigeant que les Parties à cet accord [le Canada, le Mexique et les États-Unis] apportent des changements à ce dernier? Si l'ANACDE doit être rouvert, pourquoi, comme cela a été suggéré ce matin, ne pas lui donner du poids et qu'il soit plus pertinemment en rapport avec les enjeux que suscitent l'environnement et le commerce, à savoir de le « moderniser » vraiment?*

M<sup>me</sup> Jocelyn Adkins : Les révisions proposées ne modifient pas les termes de l'ANACDE, et cette tâche ne fait pas partie du mandat du Groupe de travail qui est censé clarifier le but premier et le mode de fonctionnement du processus. Son objectif consiste à informer les Parties sur la manière dont le processus doit être appliqué, mais sans le modifier pour lui donner plus de poids. Il s'agit d'informer.

M. John Burnett : Nous avons tenu cette discussion sur la question de savoir à quel point les Lignes directrices ne pourraient pas modifier le processus, mais dissiper les ambiguïtés auxquelles il donne lieu. Nous sommes ouverts à d'autres points de vue et avons eu certaines discussions à ce sujet, mais ce n'est pas notre objectif.

M. Alejandro Posadas : Quelques mots pour préciser que le principal objectif de cette démarche consiste à rendre le processus plus efficace pour qu'il puisse atteindre les buts pour lesquels il a été instauré. Le Groupe de travail a analysé attentivement le processus de manière à ce que la moyenne des communications connaisse une issue au bout de cinq ans. Nous avons passé en revue les Lignes directrices en fonction desquelles le processus s'améliore, devient plus efficace et s'harmonise avec les objectifs établis, et ce, dans les meilleurs délais.

Question : *J'aimerais que vous nous disiez pourquoi il n'est plus nécessaire que les Parties justifient l'arrêt du processus lorsqu'une démarche est illégale dans un pays?*

M. Rodrigo Garcia : Nous n'éliminons pas la justification de cet arrêt par les Parties. Ce que nous éliminons, selon le paragraphe 45(3) de l'ANACDE, c'est le fait que le Secrétariat ne donne pas les raisons pour lesquelles il considère que le processus n'est pas terminé. Si l'auteur d'une communication a intenté une poursuite qui est en instance, le processus relatif aux communications se termine parce que l'Accord prescrit de ne pas faire chevaucher des démarches, et que ce processus n'est pas pertinent à cette fin.

Nous sommes en train d'envisager d'étendre cette réforme pour que les Parties, lorsqu'elles notifient le Secrétariat, puissent expliquer qu'une procédure est en instance et pour quelle raison elles estiment que le fait d'examiner des questions dans le cadre d'un tel processus international constitue un chevauchement de démarches.

Question : *Lorsque les nouvelles Lignes directrices entreront en vigueur au mois de juillet prochain, peuvent-elles s'appliquer aux communications en cours de traitement?*

M. John Burnett : Il s'agit d'une question dont nous avons discuté, mais nous ne sommes arrivés à aucune conclusion. Nous devons l'examiner à nouveau de plus près.

Question : *Est-il possible que le processus puisse permettre à l'auteur d'une communication et à l'autorité visée par celle-ci de trouver des solutions qui constitueraient un mécanisme permettant de se rapprocher des citoyens?*

Question : *Existe-t-il un cas illustrant qu'un gouvernement ait accepté de se conformer à ses lois et que le public en ait été informé?*

Question : *Est-il possible de modifier le document original afin qu'il devienne un mécanisme plus efficace?*

Question : *Si plusieurs communications donnent lieu à la même procédure, la Partie visée peut mettre fin à leur traitement parce qu'il y a une procédure en suspens. Faudrait-il les dissocier?*

M. Rodrigo Garcia : Ce processus se fonde sur la transparence et il est orienté sur l'information. Comme nous le savons tous, l'information est une force et a la possibilité de modifier le pouvoir dont une entité est investie, ce qui est important dans une société démocratique. Même si le processus ne vise pas à tirer des conclusions, celles-ci font partie du processus démocratique et on peut dire que dans de nombreux cas, les dossiers factuels ont donné lieu à une prise de conscience au sein de la société et du milieu politique, et suscité d'importants changements dans l'application des lois. Le processus relatif aux communications n'est pas un tribunal international; il permet de présenter des faits et des informations que le grand public est en mesure de consulter.

M. Kimble Costain : Les modifications que nous envisageons d'apporter aux Lignes directrices permettront d'améliorer le processus de façon notable et d'en faire un mécanisme beaucoup plus efficace pour que les citoyens puissent soumettre leurs préoccupations à l'attention du Conseil. Nous espérons faire de ce processus un outil beaucoup plus valable à cet égard.

M<sup>me</sup> Jocelyn Adkins : En ce qui concerne la question de dissocier deux communications, on s'attend à ce que celle qui fait l'objet d'une procédure en instance soit exclue et que le processus se poursuive avec celle qui ne donne pas lieu à une telle procédure.

Question d'un membre du CCPM : *Ne devrait-il pas y avoir un processus d'examen préalable afin de déterminer si le processus relatif aux communications est la bonne démarche pour un citoyen et, dans l'affirmative, de l'accompagner dans cette démarche? Les collectivités ont de réelles préoccupations en matière de santé publique qui sont aussi importantes que pressantes. Il faut consulter le public dans le cadre de groupes de réflexion afin de connaître leur opinion au sujet du processus. Avez-vous consulté les instituts canadiens et mexicains qui ont fourni les mêmes services que l'Environmental Law Institute? De quelle manière avez-vous choisi celui-ci?*

Question de M. Geoffrey Garver : J'aurais formulé un de nos objectifs pour donner au public et aux utilisateurs éventuels du processus confiance que les Parties sont ouvertes à une enquête indépendante sur leur rendement en matière d'application des lois de l'environnement, étant

donné que cette confiance s'est sérieusement érodée au cours des 15 dernières années. Je me demande s'il s'agit d'un objectif implicite en rapport avec ce que vous êtes en train de faire.

M<sup>me</sup> Jocelyn Adkins : Il s'agit d'une question qui s'avère difficile pour les citoyens en vue de déterminer ou de savoir s'il vaut la peine de s'engager dans le processus. Par l'entremise du Secrétariat, nous envisageons de fournir des renseignements sur les personnes à contacter dans chacun des pays. Nous constatons que ce serait vraiment utile et que cela pourrait donner lieu à la non-présentation d'une communication parce que la question qu'elle soulève a été réglée ou que l'information a été fournie. Les Parties sont ouvertes à des discussions préalables au dépôt d'une communication sous réserve de s'assurer que les autorités compétentes ont été contactées. Nous avons réfléchi quelque peu à cette question, mais nous avons essayé de nous concentrer sur les termes de l'Accord qui ont trait au processus relatif aux communications.

M. John Burnett : Nous essayons de mettre fin au cloisonnement qui existe au sein des gouvernements. En offrant un mécanisme grâce auquel le public peut soulever des questions qui le préoccupent, cela force des personnes à parler à celles auxquelles elles ne parleraient pas autrement et à donner une dynamique à l'administration publique.

M<sup>me</sup> Jocelyn Adkins : Nous avons choisi l'Environmental Law Institute parce que nous lui avons déjà demandé de nous aider au cours de la première phase de l'examen du processus, et avons décidé de faire appel à des consultants très peu de temps avant la session ordinaire du Conseil de l'an dernier. Nous voulions que ces consultants soient en fonction pour cette session, ce qui nous a donné un intervalle très limité. Notre démarche a été conforme aux protocoles et exigences de la CCE de ne pas s'engager dans un processus concurrentiel en fonction des circonstances et du montant d'argent impliqué.

M. Rodrigo Garcia : Le rôle de l'Environmental Law Institute dans ce processus a consisté à soutenir les Parties, mais pas à étoffer vraiment le processus. Il a principalement contribué à apporter du soutien, à compiler de l'information et à assurer une aide administrative. Les Parties et les intervenants compétents ont fourni les éléments de fond.

### **Compte rendu du Comité consultatif national (CCN) américain, par M<sup>me</sup> Karen Chapman**

M<sup>me</sup> Chapman affirme que le CCN américain estime lui aussi que l'examen mené par le Groupe de travail est très important et qu'il en discutera au cours de sa prochaine réunion à Washington.

Elle poursuit en indiquant que dans le dernier avis formulé par son comité lors de la réunion tenue en octobre 2011 à Austin, au Texas, le CCN soutenait pleinement le fait que la CCE élabore une stratégie de communication, car il s'agit d'une activité très pertinente, mais tout en estimant que cette stratégie devait être mieux orientée et prévoir des résultats plus mesurables.

Pour ce qui est de l'examen que réalise le Groupe de travail, elle mentionne que le CCN s'intéresse de près au processus relatif aux communications. Elle précise que son comité a demandé des renseignements au sujet du processus et a reçu régulièrement un bilan des travaux de la part de M<sup>me</sup> Adkins. En bref, elle déclare que le CCN veut s'assurer que ce processus ait la crédibilité voulue pour que les citoyens désirent y avoir recours.

M<sup>me</sup> Chapman mentionne aussi que le CCN a tenu des discussions au sujet du processus d'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) et qu'il continue à s'y intéresser, tout en soulignant que si le processus relatif aux communications a un caractère « post-impacts », celui de l'EIET en a un « pré-impacts ».

Question d'un membre du CCPM : *Allez-vous aborder le processus d'EIET au cours de la réunion prévue à La Nouvelle-Orléans?*

Réponse : Nous avons demandé davantage de renseignements au sujet de ce processus et de ce qui s'est passé depuis que les discussions ont débuté, mais il s'agissait plutôt d'un point informatif à inscrire à l'ordre du jour de la réunion lorsque nous en avons précédemment parlé. Nous avons en quelque sorte conservé un caractère général à ce sujet dans notre avis.

### **Compte rendu du Comité consultatif gouvernemental (CCG) américain, par M. Jeffrey Wennburg**

M. Wennburg déclare que le CCG en est arrivé à des conclusions légèrement différentes et que l'avis qui a découlé de sa dernière réunion comportait quatre volets, mais qu'il ne s'y attarderait pas. Il déclare que la stratégie de communication devrait viser un nombre restreint de projets, et que la responsabilité d'exécuter les éléments de la stratégie et le plan de mise en œuvre devrait être clairement énoncée pour chaque poste. Il ajoute que le CCG a également jugé nécessaire de se pencher sur les méthodes utilisées pour communiquer avec les collectivités autochtones, mais que, dans l'ensemble, il avait salué l'établissement d'un plan de communication, car depuis un certain nombre d'années, ses avis ont exprimé la nécessité d'améliorer la stratégie de communication.

M. Wennburg indique aussi que le CCG a suggéré de mener certaines recherches sur l'EIET afin de déterminer si l'expérience passée permettrait de distinguer clairement en quoi les projets « sur le terrain » diffèrent des conclusions des évaluations environnementales transfrontalières.

### **Récapitulation, par M. Martin Gutiérrez**

M. Gutiérrez résume les principaux défis et débouchés dans le secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord, tant pour les gouvernements que pour le secteur privé, et mentionne que la recommandation du Comité au Conseil correspond aux plus importants points qu'ont abordés les spécialistes, à savoir : la promotion et la diffusion du recours aux énergies renouvelables parmi les utilisateurs, les collectivités et les groupes locaux afin que ces énergies occupent une plus grande part du marché, que leur coût diminue et que l'on en tire de plus grands avantages; le développement de la technologie et son important potentiel d'investissements sur le continent; le caractère essentiel de l'harmonisation des politiques publiques afin de lancer des projets conjoints d'interconnexion et de réduction des obstacles fiscaux; les besoins en énergie des collectivités éloignées, et la manière dont celles-ci ont trouvé des moyens novateurs de s'adapter aux circonstances, notamment sur le plan climatique et en matière d'approvisionnement et de communications.

M. Gutiérrez déclare aussi qu'au cours de la deuxième partie de la tribune, qui a porté sur la modernisation du processus relatif aux communications de citoyens en vue d'une application efficace de la législation de l'environnement, les représentants des trois gouvernements qui font partie du Groupe de travail connexe ont présenté les modifications proposées aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE que le Conseil examinera en vue de les adopter au cours de la session ordinaire qu'il tiendra au mois de juillet. Il signale en outre que le CCPM a également lancé le processus de consultation publique des Lignes directrices en invitant la population à formuler des observations sur les modifications proposées dans le site Web de la CCE.

En terminant, M. Gutiérrez indique qu'au cours de sa prochaine réunion prévue à La Nouvelle-Orléans, le CCPM se penchera sur la résilience des villes, plus particulièrement sur la manière dont elles peuvent se préparer à faire face aux situations extrêmes que provoqueront les changements climatiques et sociaux.

Après avoir invité le public à continuer de participer aux activités du CCPM, le président exprime sa sincère reconnaissance à tous les participants pour avoir contribué à la tenue d'une tribune aussi constructive, et il lève officiellement la séance.



**Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord**

*Session ordinaire n° 12-01 du Comité consultatif public mixte*

**Le 18 avril 2012**

**Hôtel Delta Chelsea**  
33, Gerrard Street West  
Toronto (Ontario) Canada M5G 1Z4  
Tél. : 416-595-1975 – Téléc. : 416-585-4375

**Ordre du jour provisoire**

*Le mercredi 18 avril 2012*

**8 h 00 à 9 h00** Inscription des participants – *Foyer Churchill Ballroom A*

**9 h 00 à 13 h 00** Tribune publique du Comité consultatif public mixte (CCPM) – **L'avenir de l'énergie en Amérique du Nord : favoriser une économie à faibles émissions de carbone à l'horizon 2030 et au-delà** – *Churchill Ballroom A*

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 9 h 00 à 9 h 15   | Mot de bienvenue et discours d'ouverture du président du CCPM, M. Martín Gutierrez Lacayo. <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adoption de l'ordre du jour provisoire</li></ul>  |
| 9 h 15 à 9 h 55   | Aperçu du rapport <i>Equinox Blueprint: Energy 2030</i> , présenté par M. Jatin Nathwani, directeur exécutif du Waterloo Institute for Sustainable Energy et auteur principal du rapport.  |
| 9 h 55 à 10 h 30  | Période de questions et réponses.  |
| 10 h 30 à 10 h 45 | Pause  |
| 10 h 45 à 11 h 00 | Compte rendu de M. Evan Lloyd, directeur exécutif de la Commission de coopération environnementale (CCE), sur les progrès réalisés en matière d'énergie renouvelable en Amérique du Nord depuis le rapport produit en 2007 par la CCE intitulé « Stimuler les marchés de l'électricité renouvelable en Amérique du Nord ». |
| 11 h 00 à 13 h 00 | Débat d'experts et table ronde avec animateur.   |

*Experts :*

- Canada – M. Jan Carr, conseiller stratégique, relations internationales, Gowlings International.
  - États-Unis – M. Peter Miller, chercheur principal, Natural Resources Defense Council.
  - Mexique – M. Leonardo Beltrán, consultant et auteur principal du rapport « Hacia un Mercado Norteamericano de Energías Renovables » (Vers un marché nord-américain des énergies renouvelables).  
(MM. Nathwani et Lloyd se joindront au groupe d'experts)
- Animateur :* M. Glen Wright, membre du CCPM.

**13 h 00 à 14 h 00 Dîner de réseautage** (repas fourni) – *Churchill Ballroom B*

**14 h 00 à 15 h 00 Tribune publique du CCPM (suite)** – *Churchill Ballroom A*

14 h 00 à 15 h 00 Exposé sur les défis énergétiques des collectivités éloignées par M. Dave Pelunis-Messier, responsable du département de l'énergie, Yukon River Inter-Tribal Watershed Council.

15 h 00 à 15 h 15 Pause

**15 h 15 à 16 h 30 Discussion sur le processus de communications sur les questions d'application** – *Churchill Ballroom A*

15 h 15 à 15 h 45 Présentation des lignes directrices révisées par les représentants du Groupe de travail sur le processus relatif aux communications sur les questions d'application.

15h 45 à 16 h 30 Période de questions et réponses.

**16 h 30 à 17 h 00 Comptes rendus des représentants des Comités consultatifs gouvernementaux et nationaux, et récapitulation** – *Churchill Ballroom A*

16 h 30 à 16 h 45 Comptes rendus des représentants des Comités consultatifs gouvernementaux et nationaux.

16 h 45 à 17 h 00 Récapitulation par M. Martín Gutierrez Lacayo, président du CCPM.

17 h 00 Levée de la séance.

**Joint Public Advisory Committee (JPAC) Regular Session 12-01 and Workshop  
“North America’s Energy Future: Powering a Low-carbon Economy for 2030 and Beyond”**

**Toronto, Ontario, Canada  
18 April, 2012**

**List of participants**

**PUBLIC**

1. **Ms. Albovias, Anna**  
Manager, CEC  
Environment Canada  
200 boul. Sacré-Coeur  
Gatineau, Quebec  
Canada K1A 0H3  
Tel: 819 994 4747  
e-mail: [anna.albovias@ec.gc.ca](mailto:anna.albovias@ec.gc.ca)
2. **Ms. Berns, Anne**  
Senior Attorney  
Office of General Counsel, International  
Environmental Law Office  
US Environmental Protection Agency  
1200 Pennsylvania Ave. NW 2313A  
Washington DC 20460  
United States  
Tel: 202 564 1762  
Fax: 202 564 5412  
Email: [berns.anne@epamail.epa.gov](mailto:berns.anne@epamail.epa.gov)
3. **Mr. Brown, Lytton Patrick**  
Ambassador, Princes Council for Cultural  
Preservation  
Toronto, Ontario  
Canada M4B 1L4  
Tel: 416 757 5117  
e-mail: [info@lyttonpatrick.org](mailto:info@lyttonpatrick.org)
4. **Ms. Caron, Zoe**  
Climate Change Specialist, WWF  
Toronto, Ontario  
Canada M4P 3J1  
Tel: 416 489 4567  
e-mail: [zoe.caron@wwf.panda.org](mailto:zoe.caron@wwf.panda.org)
5. **Ms. Correa, Sylvia**  
Senior Advisor  
USEPA  
1200 Pennsylvania Ave NW  
Washington, DC, District of Columbia  
United States 20004  
Tel: 202 262 2812  
e-mail: [correa.sylvia@epa.gov](mailto:correa.sylvia@epa.gov)
6. **Ms. Cowx, Emay**  
Principal, C2C Strategies  
Richmond Hill, Ontario  
Canada L4B 2W6  
Tel: 416 809 6653  
e-mail: [ecowx@c2cstrategies.ca](mailto:ecowx@c2cstrategies.ca)
7. **Mr. Du, Tom**  
Researcher, Sustainable Energy Initiative  
Toronto, Ontario  
Canada M3J 1P3  
Tel: 416 818 2204  
e-mail: [tomdul@gmail.com](mailto:tomdul@gmail.com)
8. **Mr. Gara, Jakub**  
Project Manager  
Polenergia S.A  
Warsaw  
Poland 00-526  
Tel: (+48) 22 522 39 00  
e-mail: [kubagara@gmail.com](mailto:kubagara@gmail.com)
9. **Ms. Gucciardi Garcez, Catherine**  
PhD Student, University of Brasilia  
Brasilia, Brasil  
70345100  
Tel: 55 619 552 3719  
e-mail: [catigucciardi@hotmail.com](mailto:catigucciardi@hotmail.com)
10. **Mr. Harapin, Tony**  
Engineer, Internat Energy Solutions Canada  
Toronto, Ontario  
Canada M5C2C2  
Tel: 416 239 7643  
e-mail: [t.harapin@internatenergy.com](mailto:t.harapin@internatenergy.com)
11. **Mr. Helferty, Lloyd**  
President, Biochar Ontario  
Thornhill, Ontario  
Canada L3T 7Y5  
Tel: 647 886 8754  
e-mail: [lhelferty@biochar.ca](mailto:lhelferty@biochar.ca)

- 12. Ms. Henriques, Irene**  
Professor of Sustainability and Economics  
York University  
Toronto, Ontario  
Canada M3J 1P3  
Tel: 416 736 5068  
e-mail: [ihenriques@schulich.yorku.ca](mailto:ihenriques@schulich.yorku.ca)
- 13. Mr. Hipel, Keith**  
Engineering Professor, University of  
Waterloo  
Waterloo, Ontario  
Canada N2L 3G1  
Tel: 519 888 4567 ext. 32830  
e-mail: [kwhipel@uwaterloo.ca](mailto:kwhipel@uwaterloo.ca)
- 14. Mr. Izzo, Jeffrey**  
Chief of the Political and Economic Section,  
U.S. Department of State  
Toronto, Ontario  
Canada  
Tel: 416 595 1700  
e-mail: [izzojr@state.gov](mailto:izzojr@state.gov)
- 15. Mr. Johnson, Charles**  
Partner, Welles-Johnson Assoc.  
Toronto, Ontario  
Canada M4T 1K2  
Tel: 801 518 1435  
e-mail: [m.t.welles@ieee.org](mailto:m.t.welles@ieee.org)
- 16. Ms. Kolodziejski, Anita**  
Coordinator of Projects & Stakeholder  
Relations Electricity Sector Council  
Ottawa, Ontario  
Canada K1P 6E2  
Tel: 613 235 5540  
e-mail: [kolodziejski@brightfutures.ca](mailto:kolodziejski@brightfutures.ca)
- 17. Ms. Krechowicz, Dana**  
Research Associate, Sustainable Prosperity  
Ottawa, Ontario  
Canada K1N 6K3  
Tel: 613 562 5800 ext. 7026  
e-mail:  
[dkrechowicz@sustainableprosperity.ca](mailto:dkrechowicz@sustainableprosperity.ca)
- 18. Ms. Kudlac, Rose**  
Consultant, Kudlac Associates  
Toronto, Ontario  
Canada M4K 3A1  
Tel: 416 230 0697  
e-mail: [rose.kudlac@sympatico.ca](mailto:rose.kudlac@sympatico.ca)
- 19. Mr. Laughren, Joshua**  
Director, Climate and Energy, WWF-Canada  
Toronto, Ontario  
Canada M4P 3J1  
Tel: 416 484 7708  
e-mail: [jlaughren@wwfcanada.org](mailto:jlaughren@wwfcanada.org)
- 20. Ms. Martin, Sarah**  
Research Assistant, Sustainable Energy  
Initiative, York University  
Toronto, Ontario  
Canada M3J 1P3  
Tel: 416 937 5723  
e-mail: [martin.m.sarah@gmail.com](mailto:martin.m.sarah@gmail.com)
- 21. Mr. Mesina, J. Patrick**  
Vice-President, AIP Kingsmont  
Toronto, Ontario  
Canada M5J 2J1  
Tel: 416 939 2855  
e-mail: [jeff@altinvestpartners.com](mailto:jeff@altinvestpartners.com)
- 22. Sra. Ortiz Merino, Gabriela**  
Executive Director  
International Association for the Study of the  
Commons (IASC)  
Ciudad de México, Distrito Federal  
México 01600  
Tel: 317 608 3067  
e-mail: [gabrielaortiz@iasc-commons.org](mailto:gabrielaortiz@iasc-commons.org)
- 23. Sra. Ortiz Sánchez, Erika**  
Economista, Centro Mario Molina  
México, Distrito Federal  
México 05120  
Tel: 52 559 177 1670  
e-mail: [eortiz@centromariomolina.org](mailto:eortiz@centromariomolina.org)
- 24. Ms. Palardy, Nancy**  
Senior Policy and Decision Analyst,  
Environmental Commissioner of Ontario  
Toronto, Ontario  
Canada M5S 2B1  
Tel: 416-325-6073  
e-mail: [nancy.palardy@eco.on.ca](mailto:nancy.palardy@eco.on.ca)
- 25. Mr. Posadas Urtusuastegui, Alejandro**  
Representante de la SEMARNAT en  
Washington D.C., SEMARNAT  
Washington, District of Columbia  
United States 20006  
Tel: 728 1668  
e-mail: [alejandro.posadas@semarnat.gob.mx](mailto:alejandro.posadas@semarnat.gob.mx)

- 26. Mr. Rice, Ian**  
Policy and decision analyst  
Environmental Commissioner of Ontario  
Toronto, Ontario  
Canada M5S2B1  
Tel: 416 326 0832  
e-mail: [ian.rice@eco.on.ca](mailto:ian.rice@eco.on.ca)
- 27. Mr. Russell, Mervyn**  
Chair, Oakville/Mississauga Kairos Group  
Oakville, Ontario  
Canada L6K 3K1  
Tel: 905 844 3972  
e-mail: [mervicia@yahoo.ca](mailto:mervicia@yahoo.ca)
- 28. Mr. Smith, Allan**  
Chair, Greening Committee, St. Jude's  
Church, Oakville, Diocese of Niagara  
Oakville, Ontario  
Canada L6K 2J8  
Tel: 905 844 3072  
e-mail: [c.allan.smith@sympatico.ca](mailto:c.allan.smith@sympatico.ca)
- 29. Ms. Thorne, Sarah**  
President, Decision Partners  
Toronto, Ontario  
Canada M5J 2L4  
Tel: 416 861 8367  
e-mail: [sthorne@decisionpartners.com](mailto:sthorne@decisionpartners.com)
- 30. Mr. Torrie, Ralph**  
Managing Director, Trottier Energy Futures  
Project  
Cobourg, Ontario  
Canada K9A 1N8  
Tel: 905 372 0216  
e-mail: [ralphtorrie@gmail.com](mailto:ralphtorrie@gmail.com)
- 31. Ms. Welles, Marilyn**  
Partner, Welles-Johnson Assoc.  
Toronto, Ontario  
Canada M4T 1K2  
Tel: 801 518 1437  
e-mail: [m.t.welles@ieee.org](mailto:m.t.welles@ieee.org)

## **SPEAKERS**

- 32. Sr. Beltrán, Leonardo**  
Consultor, Independiente  
México, Distrito Federal  
México. 03100  
Tel: 52 1 55 3 334 3571  
e-mail: [beltran@post.harvard.edu](mailto:beltran@post.harvard.edu)
- 33. Mr. Carr, Jan**  
Gowlings International  
1 First Canadian Place  
100 King Street West  
Suite 1600  
Toronto, Ontario  
M5X 1G5 Canada  
Tel: 416 319 8090  
e-mail: [jan.carr@gowlings.com](mailto:jan.carr@gowlings.com)
- 34. Mr. Miller, Peter**  
Senior Scientist, Natural Resources Defense  
Council  
San Francisco, California  
United States. 94104  
Tel: 415 875 6100  
e-mail: [pmiller@nrdc.org](mailto:pmiller@nrdc.org)
- 35. Mr. Nathwani, Jatin**  
Executive Director, Waterloo Inst for  
Sustainable Energy  
Waterloo, Ontario  
Canada. N2L 3G1  
Tel: 519 888 4618  
e-mail: [nathwani@uwaterloo.ca](mailto:nathwani@uwaterloo.ca)
- 36. Mr. Pelunis-Messier, Dave**  
Manager, Yukon River Inter-Tribal  
Watershed Council  
Fairbanks, Alaska  
United States. 99701  
Tel: 907 451 2530  
e-mail: [dpelunis-messier@yritwc.org](mailto:dpelunis-messier@yritwc.org)

## JPAC MEMBERS

- 37. Ms. Angove, Linda**  
Consultant  
Burlington, Ontario  
Canada. L7N 3V9  
Tel: 905 634 7377  
e-mail: [lm.angove@rogers.com](mailto:lm.angove@rogers.com)
- 38. Mr. Benarous, Laurent**  
Vice-président exécutif  
Jones Lang LaSalle  
1 Place Ville Marie  
Bureau 2121  
Montréal, Québec H3B 2C6  
Tel.: (514) 667 5659  
e-mail: [Laurent.Benarrous@am.jll.com](mailto:Laurent.Benarrous@am.jll.com)
- 39. Mr. Calvillo Díaz, Gabriel**  
Socio director de la práctica de Desarrollo  
Sustentable y Litigio Ambiental  
Carswell & Calvillo Abogados  
Luis G. Urbina No 4, Despacho 301  
Col. Chapultepec Polanco  
Del. Miguel Hidalgo CP. 11560  
México, Distrito Federal  
Tel: (011 525) 55 282 0263  
e-mail:  
[gabriel.calvillo@abogadoscyc.com.mx](mailto:gabriel.calvillo@abogadoscyc.com.mx)
- 40. Ms. Coronado, Irasema**  
Deputy Provost  
University of Texas at El Paso  
El Paso, Texas  
United States. 79968  
Tel: 915 747 7611  
e-mail: [Iconorad@utep.edu](mailto:Iconorad@utep.edu)
- 41. Ms. Correa Sandoval, Adriana Nelly**  
Profesor Investigador  
Centro de Calidad Ambiental - ITESM  
Campus Monterrey  
Monterrey, Nuevo León  
México. 64849  
Tel: 52 818 328 4032  
e-mail: [ancs@itesm.mx](mailto:ancs@itesm.mx)
- 42. Mr. Garver, Geoffrey**  
Adjunct Law Professor  
University of Montreal & Laval Universities  
Montreal, Quebec  
Canada. H3C 5M1  
Tel: 514 582 0929  
e-mail: [gginmont@sympatico.ca](mailto:gginmont@sympatico.ca)
- 43. Mr. Gutiérrez Lacayo, Martín**  
Director General  
Pronatura México, A. C.  
México, Distrito Federal  
México. 01740  
Tel: 555 635 5054  
e-mail: [martingutierrez@pronatura.org.mx](mailto:martingutierrez@pronatura.org.mx)  
**JPAC Chair for 2012**
- 44. Ms. Nancy Southern**  
President & CEO  
ATCO  
16th Floor  
909, 11th Avenue SW  
Calgary, Alberta T2R 1N6  
Phone: 403 292 7434  
e-mail: [nancy.southern@atco.com](mailto:nancy.southern@atco.com)
- 45. Mr. Lacy Tamayo, Rodolfo**  
Coordinador de Programas y Proyectos  
Centro Mario Molina  
México, Distrito Federal  
México. 05120  
Tel: 559 177 1670 x 114  
e-mail: [rlacy@centromariomolina.org](mailto:rlacy@centromariomolina.org)
- 46. Ms. Marcus, Felicia**  
Western Director  
Natural Resources Defense Council  
San Francisco, California  
United States. 94104  
Tel: 415 875 6100  
e-mail: [fmarcus@nrdc.org](mailto:fmarcus@nrdc.org) / [ljones@nrdc.org](mailto:ljones@nrdc.org)
- 47. Ms. Takvorian, Diane**  
Executive Director  
Environmental Health Coalition  
National City, California  
USA. 91950  
Tel: 619 747 0220  
e-mail: [DianeT@environmentalhealth.org](mailto:DianeT@environmentalhealth.org)
- 48. Mr. Waterhouse, Jonathan**  
Alaska Region Director  
Yukon River Inter-Tribal Watershed Council  
Anchorage, Alaska  
USA. 99501  
Tel: 907 258 3337  
e-mail: [jwaterhouse@yritwc.org](mailto:jwaterhouse@yritwc.org)
- 49. Mr. Wright, Glen**  
Chairman  
PrinterOn Corporation  
Kitchener, Ontario  
Canada. N2R 1G1  
Tel: 519 504 5363  
e-mail: [gwright@leancor.com](mailto:gwright@leancor.com)

## SEM TASK FORCE

- 50. Ms. Adkins, Jocelyn**  
Attorney Advisor  
U.S. EPA  
1200 Pennsylvania Ave, NW  
Washington, DC, District of Columbia  
United States 2 460  
Tel: 202 564 5424  
e-mail: [adkins.jocelyn@epa.gov](mailto:adkins.jocelyn@epa.gov)
- 51. Sra. Bautista Calderón, Larissa**  
Jefa del Departamento de Legislación  
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos  
Naturales (SEMARNAT)  
Distrito Federal, México  
México 01600  
Tel.: 555 628 0600 ext 10860  
E-mail: [larissa.bautista@semarnat.gob.mx](mailto:larissa.bautista@semarnat.gob.mx)
- 52. Mr. Burnett, John**  
Legal Officer  
Foreign Affairs and International Trade  
Canada  
125 Sussex Drive, Tower C-4  
Ottawa, Ontario K1A 0G2  
Canada  
Tel: 613 992 6479  
e-mail: [John.Burnett@international.gc.ca](mailto:John.Burnett@international.gc.ca)
- 53. Mr. Costain, Kimble**  
Senior Policy Advisory  
Environment Canada  
200 Sacre Coeur Blvd  
Gatineau, Quebec  
Canada K1A 0H3  
Tel: 819 953 9774  
e-mail: [kimble.costain@EC.GC.CA](mailto:kimble.costain@EC.GC.CA)
- 54. Sr. García Galindo, Rodrigo**  
Director  
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos  
Naturales  
Blvd. Adolfo Ruiz Cortines No. 4209, Piso 2,  
Colonia Jardines en la Montaña  
Ciudad de México, Distrito Federal  
México 14210  
Tel:  
e-mail: [rodrigo.galindo@semarnat.gob.mx](mailto:rodrigo.galindo@semarnat.gob.mx)
- 55. Ms. Nichols, Sandra**  
Senior Attorney  
Environmental Law Institute  
2000 L Street, Suite 620  
Washington, DC 20036  
United States  
Tel: 202 939 3868  
e-mail: [nichols@eli.org](mailto:nichols@eli.org)

**COMMISSION FOR  
ENVIRONMENTAL COOPERATION**

- 56. Mr. Anghel, Cezar**  
Computer Technician Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: [canghel@cec.org](mailto:canghel@cec.org)
- 57. Mr. Benevides, Hugh**  
Legal Officer, Submissions on Enforcement  
Matters Unit, Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4332  
e-mail: [hbenevidess@cec.org](mailto:hbenevidess@cec.org)
- 58. Ms. Daoust, Nathalie**  
Council Secretary Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4310  
e-mail: [ndaoust@cec.org](mailto:ndaoust@cec.org)
- 59. Mr. Lloyd, Evan**  
Executive Director Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: [elloyd@cec.org](mailto:elloyd@cec.org)
- 60. Ms. Morin, Jocelyne**  
JPAC Assistant Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: [jmorin@cec.org](mailto:jmorin@cec.org)
- 61. Ms. Orozco, Marcela**  
JPAC Liaison Officer Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: [moroazco@cec.org](mailto:morozco@cec.org)
- 62. Mr. Pilon, Jean-François**  
IT Manager  
Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4300  
e-mail: [jfpilon@cec.org](mailto:jfpilon@cec.org)
- 63. Mr. Ratliff, Dane**  
Director, SEM Unit  
Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4332  
e-mail: [dratliff@cec.org](mailto:dratliff@cec.org)
- 64. Mr. Solano, Paolo**  
Legal Officer  
Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4321  
e-mail: [psolano@cec.org](mailto:psolano@cec.org)
- 65. Ms. Sotelo, Olga**  
Back-up to Logistics Coordinator  
Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4343  
e-mail: [osotelo@cec.org](mailto:osotelo@cec.org)
- 66. Mr. Stoub, Jeff**  
Coordinator Communications  
Montreal, Quebec  
Canada. H2Y 1N9  
Tel: 514 350 4327  
e-mail: [jstoub@cec.org](mailto:jstoub@cec.org)